

<http://solidaires-meteo.org/COURRIER-AU-PDG-ET-AU-DIRECTEUR.html>



CTPL du 30 avril 2004

# COURRIER AU PDG ET AU DIRECTEUR REGIONAL

- Sections locales - La Réunion - CTSS DIROI -

Date de mise en ligne : vendredi 30 avril 2004

---

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

---

Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales sont opposées à l'interprétation, voire au contournement, par les différentes directions locales, des textes réglementaires. Parmi ces interprétations, celle sur les logements NAS et US relèvent d'un réel népotisme. A ces errements, s'ajoutent des problèmes de personne et des difficultés relationnelles dans certains services. Au cours des derniers CTP locaux, la direction s'est enfermée dans des tentatives d'explications oiseuses, changeant même son fusil d'épaule quant aux justifications des logements. Différents courriers furent échangés avec la DG, sans grands résultats, jusqu'au boycott du CTP local du 30 avril 2003 puis à la venue du DDOM fin juin 2003. Un livre blanc fut remis à M. François Gérard lors d'une réunion avec les représentants de l'intersyndicale en présence du Directeur régional. Ceci aboutit, d'un commun accord, à l'ajournement du CTP local du 19 juin 2003. Depuis ce passage du DDOM, parmi les sujets évoqués dans le livre blanc, un seul point a été suivi d'effet avec la dissolution d'INFO/DEV et le déplacement des deux agents, respectivement vers les divisions CC et BE-Clim, acté au CTP du 10/10/2003. Le CTP suivant qui s'est tenu le 11 décembre 2003 avait à l'ordre du jour l'astreinte des prévisionnistes cyclones, sujet sur lequel, la direction a, à nouveau, été mise en difficultés dans son interprétation paternaliste d'un décret ministériel limpide et en adéquation avec les propositions faites par les O.S. au CTP de décembre 2002.

Depuis début 2004, nous vous avons rencontré à deux reprises pour vous faire part de notre volonté de voir enfin traiter en 2004 le fond des problèmes récurrents. Force est de reconnaître, que dans l'ordre du jour du CTP du 30 avril prochain, cette demande n'est toujours pas prise en compte, et de plus des dossiers importants sont absents des documents préparatoires (Avenir de Tromelin, Avenir de Mayotte) ; A nouveau la direction tergiverse. Les représentants des personnels attirent votre attention sur les points suivants éternellement en suspens :

## Division PREVI

Les anomalies observées en 2003 ont été quasiment intégralement résolues depuis la restructuration interne et l'arrivée du nouveau Chef de Division PREVI. Seuls persistent des interférences de la part de l'Adjoint d'Exploitation qui, contrairement à la description officielle de ses fonctions "sans autorité hiérarchique, avec un seul rôle de conseil technique", prend en catimini certaines initiatives négatives et hiérarchiquement opposées au Chef de la Division PREVI, avec votre assentiment.

## Division CYC

Nous remettons en cause la note de service DIRRE/104/AE du 28 janvier dernier "organisant" la coordination entre les deux divisions de la sphère PREVI ; note qui est la négation de la démarche qualité pour laquelle vous avez engagé votre signature.

Dans cette note, un article entérine une production dégradée en alerte rouge. En effet dès le préavis de 3 heures précédent ce stade d'alerte, l'équipe de production est divisée par deux, passant de quatre à deux postes. Les bulletins élaborés par la division PREVI restent donc à la charge de ... X, la note ne le dit pas ! Mais on peut supposer que les deux prévis-cyclones, déjà surchargés, en hériteront.

Cette note est également la négation de notre rôle de service public par son article sur la prévision marine, dans le cadre SMDSM, en collaboration avec le Service Météorologique Sud-Africain. En effet, elle indique que seule la partie I, description des avis, doit au minimum être rédigée (ndlr : menu aguicheur à l'extérieur, une "gargote" à l'intérieur ?). Dans ces conditions, l'utilisateur n'est plus au coeur de nos préoccupations. En filigrane de cette architecture compliquée et inefficace, on retrouve une nouvelle fois le seul souci de conserver des facilités de logement.

## Fonctions de l'Adjoint d'Exploitation.

C'est la pierre d'achoppement depuis la présentation initiale de la fiche de fonction, avec le désaccord marqué de la part des représentants des personnels et même de certains représentants de l'administration. Malgré le tollé soulevé en CTP sur le rôle, sur l'organigramme et sur les avantages affichés comme primordiaux (logement, CUT), vous avez décidé le passage en force de la note d'organisation, promettant un nouvel examen virtuel par un autre CTP. Le constat est sans ambiguïté : les interférences hiérarchiques sont nombreuses, pas uniquement limitées à la sphère "PREVI" avec le dénigrement de la nouvelle politique "prévision" prônée par le nouveau PREVI/D, mais atteignant parfois aussi d'autres personnels d'autres divisions de la DIRRE.

## Politique d'attribution des logements NAS/US

Le "Monstre du Loch Ness", point focal de tous les dysfonctionnements de la DIRRE et à de nombreuses reprises présentée par nos trois organisations syndicales comme problème à résoudre prioritairement.

Après un espoir certain issu de l'entrevue avec le DDOM, il s'avère que l'immobilisme prévaut. On peut constater dans les différents compte-rendus de CTP local et central que :

- ▶ **le 11/12/2003**, en CTP local, DIRRE/D nous demande d'attendre la désormais célèbre et néanmoins "Arlésienne" note de cadrage, devant provenir du Secrétariat Général, se référant à l'audit de la Cour des Comptes sur le parc immobilier de Météo-France, et qui dictera la conduite à suivre... bla-bla....
- ▶ **le 12/12/2003**, en CTP Central cette fois, DRH déclare que c'est un problème "local" du ressort de la DIRRE. Bien évidemment, nous constatons qu'à ce jour rien n'a bougé, et que la partie de "patate chaude" entre DG et DIRRE ne mène à rien... si ce n'est à un immense immobilisme. De qui se moque-t-on ?

## Certification Pégase

Le logiciel est opérationnel à la DIRRE depuis le début de l'année 2003. Mais le niveau "certificateur" est inexistant. Aucun contrôle à ce niveau d'administration et, donc, aucune validation responsable. Question posée initialement en octobre 2003. Sans réponse à ce jour. Et encore évacuée de l'ordre du jour !

## Projet Qualité

La décision d'obtenir la certification ISO 9000 version 2000 à la fin de l'année 2004 a été prise sans aucune concertation avec les personnels. La charge de travail induite par ce qui est considéré aujourd'hui comme priorité absolue, est particulièrement mal vécue par les personnels.

Sur le point particulier du classeur Qualité, qui vient d'arriver dans chaque division, immédiatement après la lettre d'engagement du Directeur, apparaît un document appelé "*Déclaration d'objectifs 2004*" où figure en point 2 l'objectif "*pouvoir secourir une partie de la production de la DIRRE par la DP*", piloté par l'Adjoint Exploitation. Cet article fait référence à l'organisation en alerte rouge évoquée plus haut (paragraphe 2). Là aussi, ceci est en totale contradiction avec les propos que vous avez tenus en réunion informelle. Il nous a en effet été toujours soutenu que cette démarche n'était qu'une approche d'un objectif plus ambitieux d'avoir un secours général de la DIRRE par une autre DIR (ou Service) en cas de crash général. Cette analyse que nous partageons n'apparaît plus dans la déclaration d'objectif, qui insiste sur un aspect très parcellaire de la production à transférer ou à dégrader. Vous nous menez donc en bateau en entretenant des errements qui se multiplient.

## COURRIER AU PDG ET AU DIRECTEUR REGIONAL

---

**Au vu de cet immobilisme et du peu de suites données aux avis exprimés en CTP local, et face à la regrettable stérilité ayant succédé à la venue du DDOM, nous constatons une fois de plus que ces instances locales ne sont que des chambres d'enregistrement de décisions unilatérales.<br />**

**A compter de ce jour, et sauf volonté affirmée de traiter le fond des problèmes, les représentants du personnel ne siégeront plus en CTP local.**

*Texte commun des section locales SNN/CGT et SPASMET/SOLIDAIRES.*